

ABONNEMENT

Saumur
 Un an. 25 fr.
 Six mois. 13
 Trois mois. 7

Poste
 Un an. 30 fr.
 Six mois. 16
 Trois mois. 8

On s'abonne

A SAUMUR
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste
 et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

INSERTIONS

Annonces, la ligne. 20
 Réclames, 30
 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas. Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse

SAUMUR, 14 FÉVRIER

LA RÉVISION MULTIPLE

On va discuter aujourd'hui sur l'opportunité de proposer la révision de la Constitution ; mais dans quel sens entend-on que la loi constitutionnelle devra être révisée ? C'est ici que la confusion commence. Il n'y a pas, en effet, moins de douze propositions déposées, la plupart inconciliables entre elles. Quelle plus caractéristique démonstration de l'impossibilité morale et pratique de faire remanier la Constitution par un Congrès dans lequel dominerait une Chambre aussi profondément divisée ?

La revue des propositions déposées ne laisse pas d'être piquante.

La première en date est de MM. Michelin et Planteau. Elle se résume ainsi :

« La République parlementaire est incompatible avec le suffrage universel, et la Constitution actuelle doit disparaître, parce qu'elle a été imposée au pays par une Assemblée qui n'avait pas le pouvoir constituant. »

C'est, on le voit, d'une révision complète qu'il s'agit.

M. Jolibois, venu le second, réclame un plébiscite pour déterminer si on doit avoir l'Empire avec un Napoléon ; la Royauté avec le Comte de Paris ; ou la République. C'est le résultat de cette opération préliminaire qui dicterait le sens de la révision constitutionnelle.

La proposition de Gaudin de Villaine et Liais ne vise qu'un point spécial : décharger de la responsabilité ministérielle et de ses conséquences les ministres de la guerre et de la marine.

M. Pelletan et un certain nombre de ses collègues ouvrent à la révision la porte la plus large. Elle est sans limites et se rapproche à ce point de vue de la proposition Michelin et Planteau.

M. Wickersheimer demande la révision immédiate, puis périodique. La révision devrait être de droit à des dates fixes ; la constitution fixerait ces dates de façon à ce que la révision ne puisse jamais devenir une cause de trouble pour le pays. Pour éviter des élections trop fréquentes, le Congrès se réunirait à Versailles avant le 14 juillet, et déciderait uniquement qu'une assemblée constituante serait élue le 14 octobre 1889. La constituante, une fois son œuvre terminée, exercerait le pouvoir législatif.

Le projet Sourigues se résume en deux amendements :

1° Election par le suffrage universel direct des délégués chargés de nommer les sénateurs ; le nombre de ces délégués serait de 40 ou 20 0/0 du nombre des électeurs ordinaires ; 2° Le Sénat serait tenu de se prononcer dans un délai de trois mois sur tout projet qui lui aurait été envoyé par la Chambre des députés ; si ce projet revenait une seconde fois devant le Sénat, le délai ne serait que d'un mois. En cas de conflit entre les deux Assemblées, on aurait recours à l'un de ces deux moyens, ou bien le Président de la République dissoudrait celle des deux Chambres qu'il jugerait le plus à propos de soumettre au renouvellement ; ou bien le Président de la République demanderait au suffrage universel de trancher le différend entre les deux Assemblées.

Vient ensuite le projet du général Boulanger. Il est trop connu pour qu'il y ait besoin de le résumer. Il pose des questions dont il laisse la solution à l'Assemblée constituante. Il demande toutefois une augmentation de prérogatives du pouvoir exécutif et l'établissement du *Referendum*.

Le projet de M. Bourgeois a surtout pour objet de transformer le Sénat et d'en faire une assemblée consultative sous le nom de conseil de législation.

On connaît le projet du gouvernement. Il

comporte le renouvellement partiel de la Chambre, la suppression du droit de dissolution ; le Sénat élu par le suffrage universel ; la suppression en fait de la responsabilité ministérielle et la collation au conseil d'Etat d'attributions nouvelles.

M. Dugué de la Fauconnerie demande la dissolution avant la révision.

M. de La Forge veut la révision par une Constituante.

Enfin, le projet Colfavru se résume ainsi :

- 1° Suprématie absolue du pouvoir législatif, seul directeur de la politique nationale ;
- 2° Pouvoir exécutif attribué à un agent ou à des agents chargés exclusivement de l'exécution des lois et des décisions du pouvoir législatif ;
- 3° Responsabilité déterminée et effective de tous fonctionnaires, sans exception.

AU SÉNAT

Vote du scrutin uninominal

Le terrain politique est débarrassé de cette question. 228 sénateurs ont adopté contre 52 opposants, les yeux fermés, le projet voté par la Chambre des députés, sans modification aucune. Moins développée qu'à la Chambre des députés, la discussion n'en a pas moins offert un réel intérêt, par suite de l'intervention de MM. de Kerdrel, Halgan, de Lareinty, Guibourg, et surtout par l'éloquente protestation de M. Buffet. L'honorable sénateur, résumant les considérations générales ou particulières développées avec une grande énergie par les sénateurs de la droite, a démontré sous l'empire de quel affolement le gouvernement avait déposé cette loi d'expédients, blâmé la hâte fébrile apportée dans sa discussion, l'aveu déplorable du rapporteur, M. Casabianca, disant en réponse aux protestations de MM. Guibourg, Halgan, de Lareinty, contre l'odieuse arbitraire

qui avait inspiré le sectionnement de certaines circonscriptions : « Mais nous n'avions pas de documents ! » Alors vous votez une loi sans prendre la peine de vous procurer les éléments de nature à éclairer votre conscience ! Cet argument, très applaudi à droite, a fort... ennuyé M. Floquet. Il n'a pu s'empêcher de faire des observations au rapporteur, ce qui a fort amusé les tribunes.

CRAINTES POUR LA R. F.

L'élection législative qui a eu lieu dimanche dernier dans le département de la Côte-d'Or, en remplacement de M. Dubois, décédé, inquiète les républicains.

Le *Patriote de l'Ouest*, journal républicain d'Angers, publie à ce sujet les réflexions suivantes que nous croyons devoir mettre sous les yeux de nos lecteurs :

« M. Bary a emporté sur son concurrent monarchiste, M. Toussaint, à une majorité de sept mille voix environ.

» Sans doute ce chiffre est respectable, mais si on le compare aux voix obtenues en 1885 par les candidats républicains, MM. Dubois et Joignaux, qui furent élus par plus de 50,000 suffrages, on trouve que cette victoire est une victoire à la Pyrrhus.

» Au premier tour de scrutin, M. Bary avait obtenu 25,545 suffrages et le candidat radical, M. Prost, 22,783. Les réactionnaires n'avaient pas présenté de candidat, mais M. Boulanger, qui est leur homme, avait obtenu 11,700 voix.

» Au deuxième tour, celui des deux candidats républicains qui avait obtenu le moins de suffrages, M. Prost, se conformant à la discipline démocratique, se désistait en faveur de M. Bary. Comment se fait-il que ce dernier n'a pas bénéficié des 22,000 voix de M. Prost ?

44 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

L'ÉVADÉ

Par Raoul de Navery

La princesse dut à la fin se retirer, navrée de son inutile intervention ; mais Cornélie resta, avec la morne opiniâtreté du désespoir. Elle attendit de longues heures ; mais enfin elle atteignit son but, obtint de voir le docteur, et le supplia de lui obtenir une audience. Le médecin secoua la tête.

— Mon enfant, lui dit-il, je suis impuissant à cette heure.

— Permettez-moi de tenter ce que vous considérez comme impossible.

— Maurice ne vous entendra même pas formuler votre prière.

— Il me verra prosternée à ses genoux ; mes larmes parleront à défaut de ma voix. Il signera la grâce de Jean de Mombas dans un instant de lucidité... Je ne puis pas demander cette grâce sans l'obtenir. Il me semble qu'elle m'est due... Docteur, vous êtes bon et juste, docteur, ayez pitié de moi !

— Eh ! c'est parce que j'ai pitié de vous que je vous interdis de vous présenter devant cet insensé ! Savez-vous qu'il peut tuer dans un moment de folie furieuse ? Vous pensez que je vous en impose peut-être ? approchez et voyez...

Le docteur souleva une lourde tapisserie de Flandre, et Cornélie aperçut le stathouder.

Hâte, la chevelure inculte, les prunelles injectées de sang, la bouche tendue, exhalant des phrases hachées, parmi lesquelles on distinguait les mots de : « Mort... supplice... châtiement... », à demi enveloppé dans sa robe de chambre de velours noir, il était véritablement effrayant. Tantôt il reculait jusqu'à l'angle le plus obscur de la chambre, comme si une main invisible le poussait ; tantôt, s'élançant vers une panoplie, il y prenait au hasard une arme comme pour se défendre contre des ennemis invisibles. A la terreur qu'il inspirait, se mêlait une sorte de pitié. Cornélie, si brave qu'elle fût, n'osa cependant l'aborder en ce moment. La portière retomba ; revenant vers le docteur, elle murmura :

— Après la crise ?... Elle ne peut être longue.

— La dernière a duré plus d'une semaine.

— Une semaine ! Il faut que j'emporte d'ici, avant cinq jours, la grâce de Jean de Mombas.

Le docteur secoua la tête.

— J'ai connu votre père et Barneveldt fut mon ami ; agissez suivant les inspirations de votre cœur.

Cornélie recula, s'appuyant à la muraille, épouvantée par le spectacle qui s'offrait à ses yeux, résolue pourtant à tout braver pour sauver la vie de son mari. Tout à coup une inspiration traversant sa pensée, elle rejeta la mante noire qui couvrait ses blancs vêtements de mariée, et se dirigea vers le petit orgue placé dans l'angle du cabinet du prince. Avec sa beauté virginale, si suave et si blonde, elle semblait une vivante évocation de la céleste musicienne représentée par les grands maîtres italiens. Ses doigts effleurèrent avec légèreté les touches de l'instrument et en tirèrent des accords à demi étouffés ; puis, avec lenteur, la mélodie se dégagait des aspéges succédant à une basse sombre, et Cornélie, entraînée par le sentiment qui remplissait son âme, tenta de faire vibrer sous ses doigts le chant d'une prière désolée.

D'abord le prince ne parut prêter aucune attention à l'harmonie qui s'éveillait autour de

lui ; cependant, au milieu des ténèbres emplissant son esprit, il crut voir passer un rayon inattendu. Une forme suave et virginale s'esquissa dans l'ombre des draperies. Confusément, il entrevit le nimbe d'or couronnant le front de Cornélie ; puis il perçut les sons échappés de l'orgue, plaintifs et doux comme la supplication d'un cœur brisé.

Le docteur, surpris de l'action de la jeune femme, ne tarda point à s'intéresser au succès dont cette tentative pouvait être suivie. Il s'assit dans un angle de la pièce, suivant d'un regard attentif l'expression changeante du visage de Maurice de Nassau. Celui-ci, glissant le long de la muraille, s'avançait avec lenteur du côté de la musicienne. Sa physionomie perdait l'expression qui la défigurait ; le tremblement de ses membres s'apaisait ; il paraissait cependant n'approcher qu'avec crainte de la jeune femme. Cornélie changea le rythme de son improvisation et parut bercer la pensée du malade comme on fait d'un enfant qu'il faut endormir.

Puis, lorsqu'elle le vit calme, tranquille, assis dans un vaste fauteuil et prêt à s'évanouir dans une sorte de repos aussi bienfaisant qu'inattendu, elle se leva et s'éloigna de l'orgue,

Si ces voix se fussent reportées sur son nom, il eût obtenu près de 50,000 suffrages.

» Il y a donc eu défection. Des républicains ont lâché pied. Ils n'ont peut-être pas voté pour M. Toussaint, le candidat de la réaction, mais ils se sont abstenus.

» Autre fait important qu'il est bon de signaler :

» A Dijon même, le candidat républicain a obtenu moins de voix que le candidat réactionnaire.

» Il y a là un symptôme d'une incontestable gravité ; c'est l'attestation d'une sorte de revirement de l'opinion.

» Autrefois, en effet, la majorité dans tous les grands centres, dans toutes les villes, était acquise aux candidats républicains.

» On se défiait, à tort ou à raison, des électeurs des campagnes, de ceux que l'on appelait les ruraux qui trop souvent donnaient la majorité aux adversaires de la République.

» Serions-nous à la veille d'un mouvement d'opinion tout-à-fait contraire ? c'est-à-dire la population des villes aurait-elle une tendance à se détacher de la République ?

» L'avenir, un avenir prochain, nous édifiera sur ce point.

» Mais il n'est pas douteux que le vote de la ville de Dijon, donnant la majorité au candidat réactionnaire, a quelque chose d'anormal, d'inquiétant.

» Si l'on voulait en rechercher la cause, on la retrouverait dans le malaise économique qui paralyse le travail, la production, et cause dans les rangs de la classe ouvrière un courant de mécontentement qui va chaque jour grandissant.....

» C'est un avertissement à l'adresse du gouvernement et des Chambres.

» Puissent-ils en profiter !

» Mais, nous le répétons, il est grand temps d'agir, car les mouvements d'opinion se propagent rapidement en France. »

L'ÉLECTION DE LA CÔTE-D'OR

Le candidat officiel ne l'a donc emporté que de 7,000 voix. C'est un grave échec pour la libre-pensée dont les candidats réunissaient en 1885 une majorité de 20,000 voix.

Le candidat conservateur, M. Toussaint, qui a obtenu la belle minorité de 32,514 voix, l'a emporté dans dix cantons : Dijon-Nord, Dijon-Est, Grancey, Mirebeau, Pontailler, Baigneux, Aignay, Montigny, Flavigny, Laignes. L'opportuniste doit sa victoire à l'arrondissement arriéré de Beaune, qui lui a donné 5,000 voix de majorité. M. Toussaint l'a emporté à Dijon de 259 voix et aussi dans l'arrondissement de Châtillon.

On écrit à ce sujet :

« Ce succès partiel est de bon augure pour l'avenir. Dimanche soir, les opportunistes

Mais alors le stathouder se leva, timide, suppliant, les mains jointes :

— Oh ! cette musique des anges ! murmura-t-il, encore ! encore !

Cornélie retomba brisée sur son siège.

Un regard du docteur lui conseilla de céder à la prière du malade.

Elle joua donc, plus doucement, plus lentement encore, jusqu'à ce qu'enfin le prince tombât dans une sorte de léthargie.

Le docteur prit les mains de la jeune femme.

— Désormais, dit-il, je réponds que vous aurez la grâce de votre mari ; s'il ne vous la donne pas, il vous la vendra.

Cornélie essuya ses joues humides de larmes.

— Venez, dit le vieillard ; nous avons beaucoup obtenu pour un premier jour ; tant que vous resterez à La Haye, vous habiterez chez moi. Nul n'en sera surpris ; si quelqu'un s'en étonnait, je répondrais que vous êtes la musicienne de la cour.

Il l'entraîna dans une pièce d'aspect tranquille, mit à ses ordres une jeune fille qui se prit subitement d'affection pour cette créature si belle et si triste, et le temps que le docteur ne passa point près de l'auguste malade, il le consacra à la fille de Grotius.

avaient l'oreille basse en entendant proclamer le résultat de Dijon ville. Car la campagne suivra et M. Toussaint, homme résolu et persévérant, est homme à pousser un succès commencé. Il faudrait trois ou quatre hommes comme lui dans le département et l'esprit en serait vite changé, en dépit des gros bonnets, Carnot, Spuller et Magnin, dont il semblait le fief inaliénable. »

Le scrutin de la Côte-d'Or mérite véritablement d'attirer l'attention. Entre le premier et le second tour de scrutin, un candidat conservateur s'est présenté. Il était bien entendu attaqué par les partisans du candidat républicain ; il ne l'était pas avec moins d'acharnement par les journaux boulangistes. C'est qu'en effet, le candidat conservateur, M. Toussaint, tout en réclamant la révision et la dissolution, s'était absolument refusé à faire acte d'adhésion à la République. La situation était donc fort nette. Dans ces conditions, réunir en huit jours plus de 32,000 voix dans une circonscription où il ne se présentait d'abord que des candidats républicains ; obtenir ces suffrages en se maintenant sur un terrain indépendant, c'est un véritable succès et un gage de grande espérance pour les élections générales.

LE NOUVEAU PLAN BOULANGISTE

Que va faire le général Boulanger ? Le *Figaro* a cherché à le savoir :

« Ce qu'il va faire, il le déclarait hier avec son sourire sceptique à tous ceux qui le questionnaient dès la sortie du Palais-Bourbon : « Attendre, laisser faire et laisser dire. »

» Le général ne se serait point borné, si l'on en croit notre confrère, à cette déclaration laconique.

» Dans tous les arrondissements où le succès est certain, le général demandera à ses amis de se présenter. Dans toutes les circonscriptions, au contraire, où le succès est douteux, dans toutes les circonscriptions où les opportunistes, ceux qu'il appelle « les faux » républicains », ont de grandes chances d'être élus, le général Boulanger se présentera. »

CES GENS-LÀ

Un conseiller municipal de Grenoble, le citoyen Abel Gauthier, furieux de ce que quelques catholiques eussent assisté à un fête de bienfaisance donnée pour les pauvres dans les salons de l'Hôtel de Ville, a interpellé le maire avec violence à la séance suivante du Conseil :

« Quoi ! dit-il, les catholiques fouleront aux pieds, pour les pauvres, l'Hôtel de Ville de Grenoble ! Ces GENS-LÀ ne donnent qu'aux leurs, ne donnons qu'aux nôtres. »

Le mot n'est pas tombé à l'eau. Voilà com-

me la nuit du stathouder fut relativement paisible. Au matin, reparurent les symptômes de sa sinistre folie. Assis devant une table royalement servie, il en repoussa les mets avec une aversion mêlée d'effroi. Tantôt il lui semblait que des yeux mornes le regardaient ; tantôt le sang coulait dans les coupes. Depuis deux jours, il repoussait les aliments essayés, goûtés devant lui, et l'on se demandait si le malheureux ne mourrait pas de faim à côté des festins préparés avec un soin croissant. Cornélie parut en ce moment. Svelte, blanche, des fleurs bleues dans sa chevelure dénouée, un bouquet au corsage, un théorbe à la main, elle s'assit en face du prince et joua un air joyeux retrouvé au fond de son souvenir, un air qu'elle jouait durant les soirées heureuses de la famille, quand, aux sons de son théorbe, elle reposait Grotius des longues heures d'un travail absorbant. Le stathouder ne parut nullement surpris de la voir, mais son visage s'éclaira lorsque la voix de Cornélie s'unifia aux accords de l'accompagnement. Après un premier couplet, elle parut remarquer que le prince ne mangeait pas, et, avec un sourire, elle lui tendit du pain et un fruit pris dans une corbeille. Maurice approcha le fruit de ses lèvres et man-

ment le relève un camarade d'école de mesire Abel, dans une lettre qu'il adresse au *Grenoblois* :

« Monsieur le Directeur, permettez à un ouvrier inconnu qui a gardé au fond du cœur les principes de son éducation chrétienne, de relever, une fois encore, une parole d'ingratitude et de méchanceté tombée de la bouche de quelqu'un qui fut autrefois mon camarade de classe, chez les Frères, et qui maintenant siège en autocrate au Palais de Ville.

» Il a dit, ce grossier, en parlant des catholiques : ces gens-là ne donnent qu'à leurs pareils. Eh ! bien, non, ces gens-là ne donnent pas qu'à leurs pareils. Te souviens-tu, Gauthier, de ce temps où tu n'étais pas municipal, pas même le premier de ta classe ? De tes culottes, de tes galoches, t'en souviens-tu ?... Que de fois, je les ai vues béantes !... Et quand, aux jours de fête, tu nous arrivais avec un habit neuf, sais-tu d'où il venait ? Ta pauvre mère le savait bien ! Elle connaissait la main des gens qui donnent à tout le monde, et la main de ces gens-là elle la bénissait, et toi, ingrat ! oui, ingrat, ancien élève des Frères, tu as voté jadis leur expulsion, aujourd'hui tu insultes la charité chrétienne !

» A l'avenir, sache au moins te taire au Conseil municipal. Tout le monde y gagnera. »

NOUVELLES MILITAIRES

LES PLACES FORTES

Le conseil supérieur de la guerre a approuvé le travail fait par le service du génie sur les places fortes.

Ces places ont été divisées en quatre catégories faisant l'objet d'un état différent.

Le premier de ces états comprend les ouvrages de défense dont le classement est demandé, construit ou en voie de construction. Il intéresse particulièrement les places de Verdun, Maubeuge, Reims, Toul, Epinal, Belfort, Langres, Dijon, Cherbourg, Brest, Lyon et Grenoble ; les frontières de la Savoie, des Basses-Alpes, Nice, Perpignan, Port-Vendres, ainsi que de nombreux travaux en Algérie tant sur les côtes que dans l'intérieur.

Le deuxième état comprend les ouvrages à déclasser immédiatement et sans réserve ; il porte sur un très grand nombre de batteries affectées à la défense des côtes ainsi que sur un certain nombre d'ouvrages détachés de quelques places trop éloignées du système de défense de ces places pour être d'aucune utilité dans la défense. Il concerne encore plusieurs ouvrages auxquels ne se rattache plus qu'un intérêt historique, tels que le mont Saint-Michel, les châteaux de Dieppe, de SAUMUR, de Lourdes, les citadelles d'Amiens, de Villefranche, le fort de Sainte-Marguerite, etc.

gea, tandis que la jeune femme reprenait sa chanson. Un moment après, elle lui versa à boire, et il but, — soumis comme un enfant, dompté par cette charmeuse virginale qui ne commandait rien et se contentait de chanter.

Après ce repas rapide, il se leva, fit quelques pas dans la salle, et s'approchant de Cornélie, il lui demanda :

— Tu viens du ciel, n'est-ce pas ?

— Du ciel où l'on aime, oui, prince, répondit-elle.

— Est-ce que tu vas y retourner ? ajouta-t-il avec une sorte d'effroi.

— J'y retournerai plus tard.

— Que viens-tu faire ici-bas ?

— Remplir une mission de clémence.

(A suivre.)

BOURSE DE PARIS

Du 13 février 1889

3 0/0	83 65
3 0/0 amortissable	87 90
4 1/2	103 95

Le troisième état renferme les places et les ouvrages de défense dont on demande le déclassement, sous la réserve que ce déclassement ne deviendra définitif que par décret, après fixation des voies et moyens de démantèlement. Il intéresse spécialement les villes d'Arras, Montreuil, Saint-Omer, Aire, Valenciennes, Bouchain, Landrecies, Cambrai, Douai, Vitry-le-François, Givet, Rocroi, Auxonne, Antibes et Montpellier.

Le quatrième état comprend un certain nombre d'ouvrages dont le classement doit être modifié.

L'ensemble de ces dispositions fait l'objet d'un projet de loi qui a été déposé samedi sur le bureau de la Chambre et dont le résultat se traduira par une économie notable en argent, en matériel et en personnel.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST

Cour d'Assises de Maine-et-Loire

Audience du 10 février

Affaire Gironnet. — Faux.

Le nommé Louis-Alexandre Gironnet, âgé de vingt-neuf ans, est né à Abilly (Indre-et-Loire), le 26 mai 1859 ; il était sans profession et demeurait à Châteauroux.

Le 29 décembre dernier, Gironnet se présenta à Saumur, à la banque Lambert et offrit à l'escompte trois lettres de change datées de Tours du 28 décembre 1887. Ces trois effets paraissaient tirés par un M. Audemard, négociant à Tours, le premier d'une valeur de 4,200 fr., sur M. Garnier, restaurateur à Saumur ; un second de 600 fr. sur M. Borde, maître-d'hôtel à Saumur, et le troisième de 800 fr. sur M. Martin, maître-d'hôtel à Saumur.

Gironnet déclara au caissier qu'il s'appelait Audemard et était le signataire de ces lettres de change ; il demanda qu'on les lui escomptât.

M. Mollay, caissier de la banque, eut des doutes sur l'authenticité des accepteurs ; il se borna à répondre qu'il ne pouvait faire l'opération en l'absence du chef de la maison de banque et engagea Gironnet à revenir dans l'après-midi.

M. Lambert aussitôt prévenu fit prendre des renseignements auprès de M. Borde, l'un des accepteurs, et celui-ci répondit qu'il n'avait jamais accepté cette lettre de change. On avertit le commissaire de police qui arrêta Gironnet quand, vers une heure de l'après-midi, il revint à la banque Lambert.

Gironnet avoue tous les faits qui lui sont reprochés, il reconnaît qu'il a signé lui-même ces effets du nom de M. Audemard, liquoriste à Tours, qui est un de ses amis, et qu'il a apposé les fausses acceptations Borde, Martin et Garnier.

Gironnet n'a jamais été condamné, mais il est actuellement poursuivi pour des faits de même nature par le parquet de Châteauroux.

Il est condamné à cinq ans de réclusion et 400 francs d'amende.

RÉCLAMATIONS EN MATIÈRES D'IMPOSITION

Quelques conseils aux contribuables qui ont des réclamations ou déclarations à faire, concernant des erreurs d'imposition :

Les contribuables déclarants doivent, s'ils ne veulent pas s'exposer à ce que leur déclaration soit écartée :

1° Déposer leur avertissement à l'appui de cette déclaration ;

2° Indiquer la contribution ou taxe contre laquelle ils réclament ;

3° Préciser nettement l'étendue du dégrèvement qu'ils sollicitent (par exemple : décharge entière, réduction de tant sur les bases de cotisation) ;

4° Bien motiver leur déclaration.

Les déclarations doivent remplir les espaces laissés en blanc en tête du cadre de la formule de déclaration, notamment en ce qui concerne le nom de la personne imposée, l'indication de la contribution contestée et du numéro de l'article de rôle. Ils doivent signer la déclaration ; les man-

dataires doivent mentionner qu'ils signent en cette qualité.

Si un même contribuable conteste à la fois la régularité de plusieurs de ses contributions, chacune desdites contributions devra, autant que possible, faire l'objet d'une déclaration spéciale et distincte.

LE MICROBE DE LA DIPHTÉRIE

Nous avons signalé, d'après plusieurs journaux, le bruit de la découverte du microbe de la diphtérie par les médecins de l'hospice Pasteur. Or, voici ce que l'un d'eux a dit en réponse à un rédacteur du *Voltaire* :

« — Je vous affirme que je ne sais ce qui a pu donner lieu à tous ces articles. Cette prétendue découverte est un canard. Depuis deux jours, les journaux nous apportent cette nouvelle renversante, amplifiée et commentée dans tous les sens.

» Nous avons publié, il est vrai, un mémoire sur la diphtérie ; mais il n'est nullement question de sa prophylaxie, ni du traitement de cette maladie, ni d'aucune découverte se rapportant aux points qui intéressent le public. Ce mémoire ne s'adresse qu'à quelques spécialistes. Croyez bien, Monsieur, que je suis le premier à la déplorer, mais vous pouvez affirmer que tout ce qui s'écrit sur ce sujet, depuis deux jours, est entièrement faux. »

Encore un espoir déçu !

NEUVILLE. — Décidément, le canton de Neuville (Vienne) va devenir légendaire. Il y a quatre ans, à Charras, une femme était assassinée ; il y a deux ans, un homme se tuait avec une arme à feu ; l'an dernier, un autre se jetait dans un puits. Il y a quelques mois à peine, à Neuville, une femme se noya. Vendeuvre avait également son suicide dans la personne d'une femme. Jeudi soir, à 8 heures, après s'être renfermé dans sa chambre, le sieur Claude-Hilaire Franchineau, âgé de 45 ans, demeurant au Grand-Yversais, s'est tiré des coups de revolver et un coup de fusil.

Franchineau a succombé à ses blessures.

On ignore le mobile qui a poussé le malheureux à mettre fin à ses jours.

CHAMPTOCRAUX. — On écrit de cette localité :

« Un vieillard de quatre-vingt-trois ans, nommé Jean Guérin, vient de mourir ici. Il y avait vingt ans qu'il ne vivait que de racines crues.

» Il couchait dans un fût défoncé, la tête appuyée contre un fût. »

LA CHASSE AUX CADAVRES

Il vient de se produire, à Poitiers, un fait qui montre jusqu'où peuvent aller les sectaires de la libre-pensée, et quel est leur respect de la volonté des mourants.

Il existe à Poitiers une véritable entreprise d'enterrements civils, qui a un employé au recrutement, le citoyen Orry ; celui-ci déclare, en effet, sur la tombe d'un ouvrier récemment décédé, « qu'il lui avait fait la promesse de lui remettre ses dernières volontés, ce qui lui eût évité ce dernier outrage à sa vie de libre-penseur (sic) ». C'est également le citoyen Orry qui se prétendait exécuteur testamentaire du malheureux Pierre Lacombe, que l'entreprise en question a essayé de faire enfouir civilement. Pendant la maladie de ce dernier, un sieur Garnier se transporta à l'hôpital et prévint la supérieure des volontés du moribond. Orry montra le testament.

Le plus élémentaire sentiment de pudeur interdisait à ces deux citoyens d'aller ainsi réclamer le cadavre d'un homme encore vivant, le temps qui s'écoule entre le décès et l'inhumation étant suffisant pour faire régler, la loi en main, les funérailles conformément à la volonté du défunt. Mais ce qu'il y a de plus original, c'est que le prétendu testament n'était écrit ni par Lacombe ni par un notaire. C'était, ont dit eux-mêmes les libres-penseurs, un testament « par signes de tête », écrit par eux, le moribond n'ayant plus l'usage de la parole.

A peine le pauvre diable fut-il décédé que le sieur Garnier n'obtenant pas le corps, assigna M. Mousset, membre de la famille, devant le juge de paix pour en obtenir la remise. M. Garnier a perdu son procès, et les libres-penseurs de Poitiers en sont furieux. Quelles mœurs immondes !

NANTES. — *Les armes à feu.* — Un terrible accident vient de plonger dans un nouveau deuil une honorable famille déjà douloureusement frappée.

Il y a une quinzaine de jours, M. et M^{me} Pilon, qui demeurent quai Richebourg, perdaient une charmante jeune fille âgée de seize ans, enlevée par la fièvre typhoïde. Afin de le changer d'air, un des deux fils de M. Pilon était allé passer quelques jours chez son oncle, qui habite avenue Alard.

Cet enfant, jouant dans une chambre, aperçut dans un placard un revolver non chargé. Voyant à côté une boîte de cartouches, il eut la malheureuse fantaisie d'en introduire une dans l'arme. En même temps le coup partit et l'enfant, atteint en pleine figure, tomba baigné dans son sang ; la blessure était mortelle ; l'enfant expira quelques instants après.

Il était âgé de 13 ans.

Il y a quelques jours, dit le *Journal de Fougères*, M. X..., lieutenant au train des équipages, en garnison à Fougères, recevait d'Alsace-Lorraine l'avis que son père était mourant et désirait ardemment le voir ; en même temps on lui adressait un permis de séjour délivré par les autorités locales.

M. X... partit immédiatement pour Paris et, sitôt arrivé, courut à l'ambassade d'Allemagne, où l'on opposa à sa demande un refus absolu.

Ainsi donc, la frontière d'Alsace-Lorraine est fermée pour nous ; les Allemands ne permettent même pas à un fils d'aller embrasser son père ou sa mère mourante ! De pareils refus sont inhumains et odieux ; ils soulèvent la réprobation de toutes les consciences et de tous les cœurs.

Nous n'avons point l'avantage de connaître M. le lieutenant X..., mais nous savons que son père est mort sans qu'il ait pu le revoir, et nous le prions d'agréer l'expression de notre douloureuse sympathie.

DE L'ALCOOL ET DE SA TOXICITÉ

La question de l'alcoolisme devient chaque jour plus importante. Actuellement on peut estimer que les maladies dues aux boissons alcooliques constituent le quart au moins de la totalité des maladies observées en France.

Un liquide coloré en rouge et alcoolique devient du vin de tel ou tel cru, selon qu'il possède tel ou tel bouquet. C'est donc la fabrication des bouquets qui permet les falsifications. On les connaît dans le commerce sous le nom d'huiles de vin françaises et d'huiles de vin allemandes, ces dernières plus employées parce qu'elles sont plus actives. On a étudié la toxicité en les injectant dans les veines des chiens. Elles ont déterminé la mort après avoir provoqué des symptômes d'excitation et de dépense nerveuse et des troubles profonds de la respiration. Ce sont des toxiques d'une violence extrême.

Les alcools aussi sont falsifiés avec des substances odorantes qui masquent les alcools de mauvais goût ; M. Laborde a particulièrement étudié le furfurol dont l'odeur très agréable tient de la cannelle et de l'amande amère. L'injection intraveineuse du furfurol donne à un chien une attaque d'épilepsie et le tue.

Les liqueurs également sont falsifiées avec des substances analogues. L'aldéhyde salicylique est substitué par les fabricants à l'essence de reine des prés ; on le trouve dans le vermouth, dans le bitter, dans le whiskey ; c'est un liquide incolore, rougissant à l'air, d'une odeur aromatique très agréable. Comme le furfurol, il tue les chiens après avoir provoqué des attaques épileptiformes. Quant au salicylate de méthyle, substitué par les fabricants à l'es-

sence de *cointer green*, il ne détermine pas de crise épileptique, mais il produit des raideurs et des tremblements qui conduisent aussi à la mort. Ainsi M. Magnan reconnaît aujourd'hui que diverses boissons alcooliques falsifiées peuvent donner l'épilepsie comme l'absinthe et il faut admettre qu'un plus grand nombre encore ont une action funeste sur le système nerveux.

INCENDIE DE L'IMPRIMERIE DE M. ARDANT A LIMOGES

L'imprimerie de M. Ardant, située hors la ville, route d'Aix, à Limoges, a été brûlée lundi matin. On ne signale aucun accident de personnes ; les pertes, estimées à 500,000 fr., sont couvertes par une assurance. Le mal est dans l'interruption d'une œuvre excellente et dans la privation du travail pour 160 ouvriers.

Le feu a couvé du samedi au dimanche soir, dans un magasin de carton, et a éclaté lundi vers 3 heures du matin. Les secours sont arrivés quand tout flambait déjà.

On lit dans la *Gazette du Centre* :

« On avait pu sauver l'atelier de la composition, mais toute la partie centrale de l'immeuble, c'est-à-dire les magasins à carton et les machines étaient irrémédiablement condamnés faute de secours.

» Au moment où nous arrivions, à 8 heures 1/2, un grand pan de mur du deuxième étage s'écroula à l'intérieur.

» Des tourbillons de fumée, des jets immenses d'étincelles, de flammes, s'élevèrent jusqu'au ciel, et dans le vide causé par l'effondrement on aperçoit les arbres de couche des machines, les volants, qui se tordent sous l'action du feu.

» Depuis longtemps déjà la toiture n'existe plus. »

Sur 17 machines, on a pu en sauver deux et une grande partie du papier, pour 50,000 francs.

M. Firmin Ardant a dirigé lui-même les travaux avec énergie.

L'imprimerie Ardant possède une maison en ville qui contient ses innombrables publications et ses clichés.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Excursions aux stations hivernales et balnéaires des Pyrénées. — Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau de la Compagnie d'Orléans, pour : Arcachon, Pau et Salies-de-Béarn.

Durée de validité : 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré pour un parcours de plus de 500 kilomètres donne droit pour le porteur à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de 5 jours, moyennant le paiement aux administrations, pour chaque fraction indivisible de 5 jours, d'un supplément de 10 0/0 du prix total du billet aller et retour.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 13 février 1889.

La spéculation n'entreprend rien ; les quelques fluctuations qui se produisent sont uniquement dues aux ordres du comptant : 3 0/0, 83.62 ; 4 1/2 0/0, 104.

Le Crédit Foncier s'est négocié à 1,360 ; ce cours a provoqué une série d'achats assez importants. Les obligations des divers emprunts à lots se maintiennent fermement à leurs plus hauts cours. Les capitaux de placement font tous les jours une part plus large à ces valeurs. La marge qui les sépare du pair tend de plus en plus à se réduire.

La Société Générale clôture sur le cours de 485.

Les Dépôts et Comptes courants ont des transactions à 607.50.

La Banque d'Escompte à 538.75 est à un cours très avantageux. Cet établissement fait annoncer qu'il ouvrira ses guichets le 21 février courant, à l'émission de 420,000 obligations 500 fr. à 4 1/2 0/0 du gouvernement Portugais. Au mois de septembre dernier, la Banque d'Escompte avait offert au public 390,000 obligations du même type ; il fut demandé 2,700,000 obligations, dont 800,000 en France. Nul doute que l'opération qui s'annonce obtienne le même succès.

Le Panama est un peu mieux tenu à 63.75. Les obligations à lots ont peu varié.

Il vient d'être détaché un coupon de 3.75 sur l'obligation des Immeubles de France qui finissent demandés à 379.50.

Les actions de nos Chemins de fer ne s'écartent pas de leurs cours précédents.

La vérité sort de la bouche des Enfants

« La vérité sort de la bouche des enfants. » Cette sentence, tant de fois répétée dans les familles, vient encore d'avoir sa confirmation.

La jeune femme d'un de nos amis était très gravement atteinte d'une bronchite—suite d'un rhume négligé. Malgré les soins les plus tendres, le mal résistait et traînait en longueur, la toux sèche et déchirante de la malade faisait à chaque instant tressauter notre ami qui en ressentait comme le contre-coup douloureux : « Ah ! que faire, disait-il les yeux pleins de larmes, pour la soulager ?... »

Et il restait là, impuissant, épiant sur le visage aimé les angoisses de l'oppression qu'elle ressentait, avec l'appréhension de la toux prochaine....

Tout à coup, dans le silence douloureux de la chambre, la voix du bébé, une gamine de six à sept ans qui, inconsciente, regardait près du feu les journaux à images apportés par son père, s'éleva, et lit, d'une voix douce, craintive, comme persuasive, la phrase suivante, qu'elle avait pu déchiffrer, grâce aux gros caractères à la quatrième page d'un journal : « Si vous toussiez, prenez des Pastilles Géraudel. »

Ce fut comme un trait de lumière, il sembla à notre ami que cet avertissement, venu par la bouche de son enfant, était en quelque sorte sacré. Il sort précipitamment, et quelques instants après rentra avec le précieux étui. Il offre une pastille à la malade qui sourit et — ô prodige ! — de toute la nuit pas la moindre toux, ce qui permit à l'intéressante malade de se reposer.

Huit jours après elle était sur pied, et notre ami enthousiaste envoyait à M. Géraudel une superbe photographie où sa femme, son enfant et lui étaient réunis, avec cette dédicace : « De la part d'une famille qui vous doit la vie et le bonheur. »

Depuis ce temps, notre ami use à peu près un étui de Pastilles Géraudel par jour, car il en fait prendre à tout le monde, et serait bien mal venu celui qui en dirait du mal devant lui.

On trouve les Pastilles Géraudel : à Saumur, pharmacies Normandine, Perrin, Pradeau, Closier.

Le meilleur médicament à prendre

Valdrome (Drôme), le 19 août 1888. — Je souffrais depuis plusieurs mois de maux d'estomac qui me coupaient l'appétit. Depuis que je prends des Pilules Suisses (1 fr. 50 la boîte), je me porte très bien et l'appétit est revenu.

(Sig. lég.) BASSET DANIEL.

M. LEMERCIER, dentiste du Prytanée militaire de La Flèche, a l'honneur de prévenir sa clientèle qu'il sera à Saumur, 6, rue Saint-Jean, maison Gouby, les deux premiers jeudis de chaque mois, et le vendredi et le samedi de chaque semaine.

Il a été perdu un CHIEN BRAQUE, jaune, nez noir, oreilles coupées. Prière de le ramener au bureau du journal. Il y aura récompense.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

P. ANDRIEU, Successeur

BAISSE de PRIX

Petits pois supérieurs, la boîte de 4 litre, pour six personnes 4 fr. »
Hors ville » 90
Haricots verts supérieurs, la boîte de 4 litre, pour six personnes 90 cent.
Hors ville 80 —

Défilant toute concu rence comme qualité.

Toute personne achetant pour 3 fr. de marchandises à l'Épicerie Centrale aura droit à un billet de tombola gratis.

1,000 numéros pour 3 gagnants :

1° Une Magicienne ; 2° Un Vaisseau marchand ; 3° Un Moulin tournant. Ces trois pièces sont à musique et jouent des airs différents.

Eviter les contrefaçons

LESSIVE-IRIS

Nous engageons à ne pas confondre la véritable LESSIVE-IRIS avec les nombreux produits vendus sous le nom de Lessive parfumée à l'iris ou à la violette, et qui ne sont que de grossières imitations sans aucune valeur hygiénique et antiseptique.

LES FRÈRES MAHON

« médecins spécialistes obtiennent mille guérisons par un dans les hôpitaux » Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, taches, chutes de cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de visiter l'hôpital d'Angers, consulte le patient à domicile, de chaque mois, à Angers, de 10 à 11 heures, à l'hôtel de l'Anglais, Département de la Mayenne, à Angers, 10, rue de la République. — Paris, 10, rue de la République.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Tribunal de commerce de Saumur

FAILLITE LEGEARD

Par jugement du 11 février 1889, rendu par le Tribunal de commerce de Saumur, M Ludovic Proust, expert-comptable à Saumur, a été maintenu comme syndic définitif de la faillite du sieur Legeard, marchand de cercles à Montreuil-Bellay.

(163) Le Greffier, COLLIN.

Tribunal de commerce de Saumur

FAILLITE LEGEARD

Les créanciers de la faillite du sieur Legeard, Emmanuel, marchand de cercles à Montreuil-Bellay, sont invités à remettre au syndic, M. Proust, expert-comptable à Saumur, leurs titres de créances accompagnés d'un bordereau sur timbre indiquant les sommes par eux réclamées, si mieux ils n'aiment les déposer au greffe du Tribunal de commerce contre récépissé. La vérification des créances commencera le mercredi 13 mars 1889, à 9 heures 1/2 du matin, en présence de M. Boret, juge-commissaire, dans la salle des faillites du Tribunal de commerce de Saumur.

(164) Le Greffier, COLLIN.

Tribunal de commerce de Saumur

FAILLITE BEDON

Par jugement du 11 février 1889, le Tribunal de commerce de Saumur, sur l'avis conforme des créanciers, a maintenu M. Ludovic Proust, expert-comptable à Saumur, dans ses fonctions de syndic à l'union des créanciers du sieur Bedon, ancien cafetier et maître d'hôtel à Montreuil-Bellay.

(165) Le Greffier, COLLIN.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE UNE MAISON

SITUÉE A SAUMUR, QUAI DU GAZ, Appartenant à M^{me} PICHAT. S'adresser, pour traiter, au notaire.

Etudes de M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 42, Et de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

VENTE

SUR LICITATION D'UNE

Maison d'Habitation

Avec Dépendances

Sise à Montreuil-Bellay, quartier de la Porte-Nouvelle,

Dépendant de la communauté ayant existé entre les époux MARTIN-ESSEUL.

L'ADJUDICATION aura lieu en l'étude et par le ministère de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay, le DIMANCHE 10 MARS 1889, à une heure de l'après-midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement par défaut rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le vingt-neuf novembre mil huit cent quatre-vingt-huit, enregistré ;

Aux requête, poursuite et diligence de M^{me} Marie Esseul, veuve du sieur Antoine Martin, ladite dame marchande de tissus, demeurant à Montreuil-Bellay,

Demanderesse, ayant M^e LE RAY pour avoué ;

Contre : M. Jérôme-Jean Martin, autrefois instituteur à Trélazé, actuellement employé à la préfecture de Maine-et-Loire, demeurant à Angers, boulevard Marin,

« Ledit sieur pris en sa qualité de » subrogé-tuteur des mineurs Albert » et Marie Martin, issus du mariage » de la dame demanderesse avec son » défunt mari, »

Défendeur défaillant ;

En présence ou en l'absence, après qu'il aura été dûment appelé, de M. Joseph-Baptiste Simon, tisserand, demeurant à la Chapelle-du-Genêt (Maine-et-Loire), subrogé-tuteur ad hoc des mineurs Martin, sus-nommés, fonctions auxquelles il a été nommé par délibération du conseil de famille desdits mineurs, prise sous la présidence de M. le juge de paix de Montreuil-Bellay, le deux janvier mil huit cent quatre-vingt-neuf, enregistrée,

Il sera, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, procédé par le ministère de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay, commis à cet effet par le jugement sus-énoncé, à la vente sur li-

citation de l'immeuble ci-après désigné, sur mise à prix fixée d'office par le Tribunal.

DESIGNATION

ET MISE A PRIX

Une maison, située à Montreuil-Bellay, quartier de la Porte-Nouvelle, élevée d'un rez-de-chaussée, comprenant deux chambres, dont une à cheminée, et d'un premier étage avec grenier au-dessus ; une grange, deux toits, deux celliers, une écurie, cour et jardin ; le tout se tenant, compris au plan cadastral de la commune de Montreuil-Bellay sous les numéros 742 et 743 de la section H, d'une contenance de six ares cinquante centiares environ, et joignant au levant la rue, au midi M. Ardouin, au couchant M. Derouet, au nord M^{me} veuve Martin.

Mise à prix, cinq mille francs, ci..... 5,000 fr.

S'adresser, pour renseignements :

1° A M^e V. LE RAY, avoué à Saumur, 42, rue du Marché-Noir, poursuivant la vente ;

2° A M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Pour extrait, rédigé par l'avoué soussigné, conformément aux prescriptions du Code de procédure civile. Saumur, le douze février mil huit cent quatre-vingt-neuf.

V. LE RAY.

Enregistré à Saumur, le février mil huit cent quatre-vingt-neuf, 6° c°. Reçu un franc quatre vingt-huit centimes, décimes compris. (166) Signé : L. PALUSTRE.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1889,

UNE

MAISON D'HABITATION

Située rue de l'Abrevoir, Occupée actuellement par M. SPRECHER, distillateur Avec vastes Magasins, Caves, Remises et Écuries.

S'adresser à M. GIRARD, expert à Saumur, rue Dacier, n° 28.

APPARTEMENTS à LOUER

Pour personne seule ou pied à terre.

S'adresser à M. OFFRAY, horloger, place Saint-Pierre. (14)

RHUMES, TOUX, BRONCHITES, Guéris par

LE SIROP ET LA PATE PECTORALE DE A. PRADEAU

Pharmacien de 1^{re} classe, 27, rue de la Tonnelle

Spécialités de Bandages, Accessoires de Pharmacie. — Prix réduits.

PÊCHE de l'ÉTANG de MARSON

M. ARNOU, pêcheur à Rou, fera la pêche de l'étang le dimanche 17 février et jours suivants. La vente du poisson se fera sur place.

EAU MINÉRALE NATURELLE

VICHY

Sources de l'Etat. Applications en médecine : GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgement du foie et de la rate, diarrhées, hémorrhoides, etc. HÔPITAL. — Affections des voies digestives, gastrite, constipation, digestion difficile, inappétence, etc. BÉLÉSTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, etc. HAUTEVILLE. — Prescrite comme Célestins. Administration de la C^{ie} concessionnaire : PARIS, 8, Boulevard Montmartre EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE. Dépôt chez tous les marchands d'Eaux minérales, droguistes et pharmaciens.

A VENDRE JUMENT noire, 1/2 1^{er} 58 haut. sang, 6 ans, trottant vite. S'adresser au bureau de journal.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLÉ, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix défiant toute concurrence.

Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.

Accords, Réparations, Echanges et Location de Pianos.

La Maison ne garantit les accords qu'elle lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU 8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris).

Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

Saint-avis contraire, les heures indiquées sont celles de départ.

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte matin	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir
Paris				7 25	12 50	7 55	11 25	
Chartres	6			9 6	9 33	9 44	1 33	
Chât.-d-Loir	10 24			12 10	1 52	6 34	12 28	4 49
Noyan-Méon	11 29			12 54	3 9	7 36	1 13	5 51
Liniers-Bou-	11 39				3 21	7 47		6 4
Vernantes	11 53				3 36	7 59		6 13
Blou	12 5				3 48	8 11		6 23
Vivv	12 15				3 59	8 20		6 31
SAUMUR								
(Ori.) (arr.)	12 27			1 29	4 10	8 30	1 48	6 42
(départ.)	12 33			1 36	4 16	8 34	1 54	6 53
Nantilly (arr.)	12 41				4 24	8 41		7
SAUMUR								
(Etat) (arr.)	12 51				4 36	8 51		7 11
(départ.)		8 31	10 37		4 13	8 30		6 50
Nantilly (départ.)		8 37	10 41		4 25	8 43		7 3
Chacé-Varr.		8 48	10 42		4 31	8 49		7 9
Brézé-s.-Cy.		9 2	11 1		4 39	8 58		7 17
Montreuil		9 10	11 24		4 45	9 8		7 29
Thouars		11 57	2 34	5 33	9 35	2 44	9	
Niort		3 58	4 24	7 59	4 33	10 27		
Saintes		6 28	11 03	6 14	2 3			
Bordeaux		9 29	3 36	9 6	5 4	5 4		

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte matin	Expr. matin	Mixte soir	Expr. soir	Mixte soir	Expr. soir
Bordeaux				5 15	8 20		3	
Saintes				5 45	8 48		3 26	
Niort				6 32	10 20		4 5	3 30
Thouars				12 14	18 32	1 30	4 15	8 21
Montreuil	9 35	6 38		12 59	2 03	4 55	9 06	10 31
Brézé-s.-Cy.					2 38	5 18	9 41	
Chacé-Varr.	10 07	7 27			2 46	5 22	9 49	
Nantilly (arr.)	10 13	7 34			2 51	5 21	9 55	
SAUMUR								
(Etat) (arr.)	10 22	7 45			3 02	5 42	10 08	
(départ.)		7 25	11 25		2 41	5 20		
Nantilly (départ.)		7 38	11 36		2 53	5 39		
SAUMUR								
(Ori.) (arr.)	7 47	11 44	1 29	3 01	5 41		10 58	
(départ.)		7 57	11 54	1 37	3 05	5 45		11 3
Vivv		8 10	12 09		3 17	5 57		
Blou		8 19	12 18		3 26	6 06		
Vernantes		8 32	12 33		3 39	6 18		
Liniers-Bou-		8 45	12 46		3 51	6 30		
Noyan-Méon		8 59		2 12	4 04	6 42		11 42
Chât.-d-Loir		10 7	2 15	2 43	5 09	7 48		12 21
Chartres		2 50		5 51	9 37	12 4		3 22
Paris		5 23		8	11 50	2 27		5 10

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte soir	STATIONS	Mixte matin	Omn. soir	Mixte soir
Saumur	7 52	9 37	4 31	Chinon	7 43	4 34	9 5
Port-Boulet	8 40	12 12	6 50	Port-Boulet	8 10	4 56	9 45
Chinon	9 04	12 50	7 14	Saumur	9 04	7 06	10 36

SAUMUR — BOURGUEIL

STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir
Saumur	7 46	13 48	4 31	Bourgueil	8 20	13 18	4 55
Port-Boulet	8 56	3 10	6 48	Port-Boulet	8 30	13 30	5 05
Bourgueil	9 07	3 23	7	Saumur	9 04	1 08	7 08

POITIERS MONTREUIL DOUÉ ANGERS

STATIONS	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir	Mixte soir	Mixte soir
Poitiers	6 5	6 45	12 50	6 15	
Moncontour	7 41	13 49	2 27	8 22	
Loudun	8 42	1 46	3 4	9 24	
Montreuil (a)	9 21	3 24	4 38	10 9	
(départ.)	9 29	4 25	5	10 30	
le Vaudelnay	9 40	4 46	5 10	10 41	
Baugé	9 50	5 30	5 19	10 53	
Doué	9 57	6 15	5 26	11	
Martigné	10 17	7 35	5 46	10 24	
Angers	11 45	9 50	7 10		

ANGERS DOUÉ MONTREUIL POITIERS

STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir	Omn. soir
Angers	4 40		7 30	11 48	5 57
Martigné	8 11	8 26	11	1 13	7 42
Doué	6 24	8 57	11 54	1 37	8 12
Baugé	6 30	9 07	12 16	1 44	8 21
le Vaudelnay	6 37	9 16	12 24	1 51	8 31
Montreuil (a)	6 46	9 26	12 48	2 01	8 41
(départ.)	7 36		1 20	2 13	9 14
Loudun	8 24		4 14	3	10 13
Moncontour	8 55		6 8	3 29	10 48
Poitiers	10 33		10 45	5	12 16

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

STATIONS	Direct. soir	Omn. mixte matin	Expr. mixte matin	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir
Nantes	10 45			6 10	8 40	12 07
Angers	2 19	6 30	8 44	11 19	2 57	5 35
La Ménitré	2 52	7 10	9 09	11 58	3 42	6 18
Les Rosiers		7 19	9 17	12 07	3 52	6 25
St-Clément		7 26		12 14	4 59	6 39
St-Martin		7 33		12 21	4 07	6 39</